

EYB 2016-267874 - Fiche quantum – Vices cachés

Cour supérieure

Darkallah c. 3223701 Canada inc.
550-17-007640-145 (approx. 7 page(s))
12 juillet 2016

Décideur(s)

Therrien, Carole

Procureur(s)

Summers, Steven; Bergeron, Marc

Indexation

VENTE; OBLIGATIONS DU VENDEUR; GARANTIE DE QUALITÉ; VICE CACHÉ; dépôt d'ocre (ocre ferreuse); risque de colmatage du drain étant élevé; VENDEUR PROFESSIONNEL; CONNAISSANCE DU VICE; entrepreneur étant un vendeur professionnel présumé connaître le vice; ANNULATION; utilisation du sous-sol étant une condition essentielle pour les acheteurs; famille de six enfants; DOMMAGES-INTÉRÊTS; stress, troubles, souffrances, inconvénients et perte de jouissance de la vie; CONSTRUCTION; GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS; ARBITRAGE; plainte déposée auprès de l'administrateur de la garantie; acheteurs s'étant désistés de leur demande d'arbitrage; Cour supérieure étant compétente pour statuer sur la demande en annulation de la vente

Cette décision a été portée en appel :	Non
Âge de la propriété :	4 ans
Type de propriété :	Unifamilial
Nature du vice :	Drain; Ocre ferreuse
Couverture et type de garantie :	Garantie légale de qualité (1726 C.c.Q.) : demande accueillie
Nature de la demande :	Annulation de la vente; Dommages-intérêts
Parties impliquées :	Acheteur; Entrepreneur, sous-entrepreneur; Vendeur
Vendeur professionnel :	Oui L'entrepreneur est un vendeur professionnel.
Dol/fausses représentations d'un défendeur:	Non précisé
Type de dommages-intérêts accordés :	Dommages moraux

VICES EN DÉTAIL	Vice apparent	Vice non apparent (ou non précisé)	Vice couvert	Vice non couvert
Drain présentant un risque élevé de colmatage en raison d'un dépôt d'ocre (ocre ferreuse)		✓	✓	
Dépréciation/Plus-value	Non précisé			

<p>DEMANDE PRINCIPALE: ACCUEILLIE EN PARTIE</p> <p>Parties impliquées Acheteur → Entrepreneur, sous-entrepreneur; Vendeur</p> <p>Dénonciation : Non précisé ou s/o</p> <p>Mise en demeure : Non précisé ou s/o</p> <p>DÉTAILS Les acheteurs poursuivent l'entrepreneur à qui ils ont acheté une maison neuve.</p>
--

INDEMNISATION		
	DÉTAILS	
Indemnisation relative à la réduction du prix de vente OU au remboursement du coût des travaux		0 \$
Indemnisation relative à l'annulation de la vente		
Remboursement du prix d'achat	348 469,00 \$	
Dommages-intérêts moraux		
Stress, troubles, souffrances, inconvénients et perte de jouissance de la vie	10 000,00 \$	
Dommages-intérêts pécuniaires		0 \$
Dommages-intérêts exemplaires ou punitifs		0 \$
Total des dommages-intérêts :	10 000,00 \$	
Montant Total :	358 469,00 \$	

Date de mise à jour : 18 août 2016

Date de dépôt : 17 août 2016

